REGLEMENT INTERIEUR DE L'INTERNAT

ENTRETIEN ET RANGEMENT DES CHAMBRES

La vie en commun impose un certain nombre de règles d'hygiène élémentaire et/ou de sécurité. Tous les matins, l'interne doit veiller à :

- **Faire son lit**
- **Mettre sa chaise retournée sur le lit**
- **Ranger ses vêtements dans l'armoire**
- **Libérer son bureau**
- **Vider le tour des lavabos**
- **Vider les douches des shampoings et autres produits**
- **Ne pas laisser des appareils électriques branchés (chargeurs, sèche-cheveux, lisseurs…)**
- **Dégager les sols de tout objet**
- **Ouvrir les fenêtres**

Merci de veiller à garder une literie propre ; un lavage régulier (toutes les 2 semaines) est demandé et notamment à chaque période de vacances.

L'internat ferme à 7h25. Tout retard fera l'objet de sanction.
Toutes absences ponctuelles devront obligatoirement être signalées par écrit à internat@argouges.fr

IL EST INTERDIT

- de fumer (cigarette, cigarette électronique…)
- d'introduire et/ou de consommer des produits dangereux
- d'introduire des objets dangereux
- d'introduire et de consommer de l'alcool
- d'apporter des appareils de musculation et/ou électroménager
- d'avoir des animaux de compagnie
- de garder des denrées périssables
- de se déplacer sans chaussures, torse nu ou en sous-vêtement
- de déplacer le mobilier
- de prendre au self des couverts, bols, assiettes et autres ustensiles afin de les utiliser à l'étage

En particulier, les actes cités ci-dessous seront sanctionnés, selon leur degré de gravité par **une exclusion temporaire ou définitive** :

Bizutage, brimades, violences, vols, extorsion d'argent, rentrées et sorties clandestines en dehors des horaires autorisés, accès à des locaux protégés pour des raisons de sécurité ou confidentialité, détérioration du matériel incendie, déclenchement intempestif des alarmes ;

Consommation ou introduction de substances illicites, comportement agressif ou incorrect, consommation d'alcool ou état d'ivresse manifeste, usage abusif de sources sonores, bruit abusif.

L'élève interne en état d'ébriété ou sous l'influence de produits illicites sera remis immédiatement à la famille/correspondant qui devra venir le chercher dans les plus brefs délais.